



ABCO

Laissez votre argent travailler pour vous

LA GESTION SOUS MANDAT

QU'EST-CE QUE LA GESTION SOUS MANDAT ?

En choisissant la gestion sous mandat vous délégez la gestion de votre portefeuille de placement à nos experts selon des critères que vous prédefinissons ensemble.

En vue d'atteindre vos objectifs de rendement, **ABCO** effectuera pour votre compte en toute autonomie et dans le strict respect des règles déontologiques, toutes les négociations d'actions, d'obligations, de fonds communs de placement et de bons du Trésor sur le marché financier de l'**UEMOA**.

LES AVANTAGES

01

Tranquillité d'esprit avec votre disposition un gestionnaire de portefeuille dédié en charge de prendre les décisions de placements et de faire fructifier votre capital en toute sérénité en fonction de vos objectifs d'investissement.

02

Gestion professionnelle dynamique et adaptable à l'évolution de vos besoins et / ou objectifs avec les stratégies de placement personnalisées.

03

Transparence en plus de pouvoir suivre votre portefeuille en ligne. Vous recevrez vos relevés de comptes à une fréquence régulière et / ou sur demande.

04

Objectif de rendement défini à la signature du contrat

LES CONDITIONS D'ACCÈS A CE TYPE DE GESTION

- ▶ Ouverture d'un compte-titre dans nos livres
- ▶ Durée du contrat : d'Un (1) an renouvelable
- ▶ Montant minimum requis personne physique / morale : Cinquante millions (50.000.000) de FCFA
- ▶ Des frais de gestion sont applicables

